

ACCIDENT MORTEL

Conductrice remise en liberté

SHAWINIGAN | (PC) La conductrice accusée d'avoir causé la mort de Sophie Vandelac, samedi, en Mauricie, a pu reprendre sa liberté hier après-midi après son retour devant le tribunal, au palais de justice de Shawinigan.

Jenny Cloutier devra cependant se soumettre à une thérapie à la Maison Carignan et y demeurer 24 heures sur 24 pendant six mois. Cette thérapie vise à traiter un problème de dépendance à l'alcool ou aux drogues.

«Ma cliente a besoin d'aide. Je ne crois pas que son problème de consommation soit ponctuel. Déjà, le simple fait d'avoir rencontré un intervenant de la Maison Carignan lui a fait du bien», a indiqué son avocat M^e Alain Blanchard.

La jeune femme de 20 ans est accusée de conduite avec les facultés affaiblies causant la mort, de conduite dangereuse causant la mort et de négligence criminelle causant la mort. Elle a happé mortellement, samedi matin, Sophie Vandelac tandis qu'elle marchait sur la 12^e Avenue dans le secteur Shawinigan-Sud.

Mardi, la prévenue est apparue très fragile dans le box des accusés. Elle a esquissé quelques sourires aux membres de sa famille avant de prendre le chemin de la Maison Carignan.



SOPHIE VANDELAC
Victime